

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le seize janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	1	Toiture Eglise	Ordre de service à l'architecte pour autorisation travaux toiture Eglise	
2	2	Cession terrain	Acte de cession terrain Tête Noire du Conseil Général à la Commune	
3	3	SPA	Convention SPA	
4	4	Salle des fêtes	Décision chauffage salle des fêtes réveillon 2013	
5	5	Emploi à la Poste	Contrat agent administratif à la Poste	

L'an deux mille quatorze, le seize janvier à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10 janvier 2014.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc FAVRETTO, Alain BATAAC, Jean-Thierry LANSADE, Marie-France AUDET,

Absents excusés : Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Hélène GUISSSET, Josiane MANZANAS, Florentine POURCHIN N'GAPELE COULIBALY, Michel CARPENTIER, Claude ROUCHEYROLLE

Absent non excusé : néant

Procurations : M. POURTAL à M. FAVRETTO

Mme GUISSSET à M. LANSADE

M. CARPENTIER à M. LACHAIZE

Mme POUCHIN N'GAPELE à M. BERTHET

Mme MANZANAS à Mme AUDET

M. ROUCHEYROLLE à M. BATAAC

Secrétaire de séance : Alain BATAAC

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2013 pour approbation.

Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

- Délibérations :
 - Choix de l'entreprise pour les travaux de la 4^e tranche assainissement collectif
 - Ordre de service à l'architecte pour la demande de travaux sur la toiture de l'Eglise
 - Acte de cession du terrain de Tête Noire (parking Tournier) du Conseil Général à la Commune
 - Convention SPA année 2014
 - Décision chauffage salle des fêtes à l'occasion du Réveillon

- Communauté de Communes
- Commissions et Syndicats
- Questions diverses

Le Maire propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

* **Suppression** : de la délibération relative à la 4^e tranche de l'assainissement collectif par manque d'éléments

* **d'ajouter** : une délibération pour pourvoir le poste vacant de la Poste

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

ORDRE DE SERVICE A L'ARCHITECTE POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'EGLISE

Délibération

Le Maire donne les explications demandées par le Conseil Municipal à l'Architecte concernant le suivi des travaux de toiture de l'Eglise.

-1- les travaux peuvent se faire en deux tranches

-2- les travaux intérieurs de l'Eglise ne sont pas pris en compte dans l'étude et le devis

-3- les demandes de subventions devront être accompagnées de l'autorisation de travaux.

-4- les demandes d'autorisation de travaux et de subvention relèvent de la phase APD des prestations de l'Architecte.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal unanime charge le Maire de signer l'ordre de service à l'Architecte pour lancer la phase APD.

ACTE DE CESSION DU TERRAIN DE TETE NOIRE (PARKING TOURNIER) DU CONSEIL GENERAL A LA COMMUNE

Délibération

Le Département cède à titre gratuit à la Commune de MONTCARET, représentée par M. Daniel LACHAIZE, Maire, une parcelle de terrain sise sur la Commune de MONTCARET, cadastrée section AR n° 1p au lieu-dit « Tête Noire » d'une superficie de 380 m².

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer l'acte administratif correspondant à cette cession.

CONVENTION SPA

Délibération

Dans le cadre du renouvellement de la convention passée avec la SPA, le Maire indique que la cotisation est passée à 60 centimes par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette convention pour l'année 2014.

Il évoque la nécessité dans un avenir proche de construire un chenil au dépôt des services techniques, dans le cas où la Commune ne peut acheminer les animaux dans des délais courts. D'autre part, il est impératif de prévoir l'achat d'un lecteur à puces.

CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Délibération

Le Maire indique qu'il a lieu de préciser la teneur de la délibération du 12 décembre 2013 sur les tarifs du chauffage de la salle des fêtes.

Le débat s'engage et il ressort de façon unanime que les tarifs préférentiels appliqués aux associations utilisant la salle des fêtes de façon hebdomadaire ne concernent que la pratique des cours (RIA PITA et COUNTRY). Si ces associations utilisent la salle des fêtes à d'autres fins (spectacles, repas, réveillon) c'est le tarif association qui s'applique, soit 55 € de chauffage par utilisation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition.

POSTE VACANT A LA POSTE

Délibération

Le Maire informe que le poste d'adjoint administratif créé pour le guichet de la Poste est vacant depuis décembre 2012. Les secrétaires de la Mairie ont essayé de pallier à cette vacance durant l'année 2013.

Il s'avère que cette activité supplémentaire entraîne une surcharge de travail au secrétariat de la Mairie et qu'il convient de pourvoir ce poste à raison de 17 h 30 par semaine.

Il rappelle que la durée de cet emploi est calqué sur le contrat passé avec LA POSTE, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à 14 exprimés, 13 voix POUR et une Abstention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire évoque les points abordés lors du conseil communautaire

- attribution des marchés pour la maison de santé rurale
- acquisition et cession de matériel de voirie
- participation au Pays du Grand Bergeracois pour Provemploi
- Solde de fonctionnement 2013 pour le Centre de Loisirs de Bonneville
- convention avec la SAFER pour tout le territoire
- désignation des délégués au Syndicat des 3 bassins
- perception de la ROMI en lieu et place de l'USTOM
- conventions de mises à disposition (Rivière et Centre de Loisirs)
- contrat de prévoyance pour les agents
- virements de crédits
- statuts SPL

-projet de règlement pour l'attribution de subventions

A ce sujet Monsieur BERTHET indique qu'après évaluation par toutes les Communes des frais de fonctionnement des associations, la CDC statuera sur la possibilité de verser des subventions intercommunales aux associations culturelles et sportives.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission des routes

Monsieur FAVRETTO indique que les chemins ruraux du « chemin des Seigles » et de « Pombazet » seront busés et engravés dans les prochains jours.

Commission des rues

Monsieur BERTHET indique que la commande de plaques et de numéros des rues sera livrée la semaine prochaine. Les principaux partenaires (Poste, Impôts, Télécom, Cadastre, ERDF, pompiers) sont tenus informés de la nouvelle numérotation, par courriels ou directement sur leur site Internet.

Commission rythmes scolaires

Madame POUGET indique que 53 réponses aux questionnaires sur 92 envoyés aux parents d'élèves, soit 58%, ont été étudiées par la commission composée d'élus, de parents d'élèves, et d'instituteurs.

ACTUELLEMENT

1 - Votre enfant fréquente t'il la garderie du soir ?

57 % de NON

Votre enfant pratique t-il :

2 - une activité sportive en dehors du temps scolaire ?

68 % de NON

3 - une activité artistique en dehors du temps scolaire ?

85 % de NON

APRES LA REFORME

Le temps scolaire se terminera LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI à 15H45

4 - Votre enfant restera t'il pour participer aux activités périscolaires ?

81 % DE OUI

5 - Restera t'il à la GARDERIE (payante) de 16H40 à 18H45 ?

60 % DE NON

6 - Accepteriez-vous que certaines activités se terminent après 16h40 ?

75 % DE OUI

7 - Accepteriez- vous une demande de participation financière des familles pour la mise en place d'activités qui entraîneraient un coût supplémentaire ?

51 % DE OUI

8- En élémentaire, parmi les activités qui pourraient être proposées après l'enseignement, **quelles seraient celles que vous choisiriez ? (plusieurs choix possibles)**

- 0 Activités sportives
- 0 Activités culturelles
- 0 Activités artistiques
- 0 Activités linguistiques
- 0 Activités découverte de la nature
- 0 Activités libres (jeux, lecture, contes, cuisine, jardinage etc...)
- 0 Autres (précisez) ...

En maternelle, des ateliers après la sortie des classes seront proposés.

- 0 Atelier motricité
- 0 Atelier culturel et artistique
- 0 Atelier linguistiques
- 0 Atelier découverte de la nature
- 0 Atelier libres (jeux, contes, cuisine, jardinage etc...).
- 0 Autres (précisez) ...

CES REPONSES SERONT ETUDIEES AVEC PRECISION ULTERIEUREMENT

Rapidement nous pouvons constater que toutes les propositions conviennent à égalité à la majorité des familles. Les activités sportives ou motricité ont la préférence.

Attendre la composition de l'équipe d'animation pour préparer le planning des activités. En tenant compte des locaux, des disponibilités des intervenants extérieurs.

Prévoir une réunion avec le personnel et les bénévoles.

9 - Souhaiteriez-vous animer bénévolement une activité ?

4- OUI

Laquelle ? **MUSIQUE - DESSIN – ANGLAIS - DIVERSES**

Connaissez-vous dans votre entourage une ou plusieurs personnes qui souhaiteraient animer bénévolement une activité ?

PAS DE REPONSE

LE MERCREDI

TEMPS D'ENSEIGNEMENT de 09h à 12H

10- Souhaitez-vous la mise en place d'une garderie de 12H à 12H30 ?

(Prévoir participation financière des familles)

58% DE NON

11- Souhaitez-vous la mise en place d'un service de transport pour accompagner votre enfant au Centre de Loisirs de

BONNEVILLE. (participation financière des familles à prévoir).

57 % DE NON

- Un seul commentaire se prononçant contre la réforme.
- *L'activité n'est pas une finalité en soi. Elle n'est qu'un outil au service du projet global. Ainsi peu importe CE que l'on fait dès d'instant qu'on sait POURQUOI et COMMENT .*
- *La participation des familles ne devra pas dépasser 10 € par enfant par période scolaire, (entre 2 périodes de vacances).*
- *Demande la gratuité des activités, l'école publique étant gratuite. Ou sont nos impôts ?*

Réponse : L'école publique est gratuite en effet. Mais les rythmes scolaires ne concernent plus l'école, se déroule après le temps d'enseignement.

Si nous sommes contraints de proposer des activités onéreuses nous serons amenés à solliciter les familles qui bénéficient du service.

- *Il est dommage de ne pas avoir été concerté sur le jour (samedi/mercredi). En effet, au-delà de toutes considérations, ce point était à mon sens un point important.*

Réponse : Choix du Mercredi par la commission après avis du Directeur d'Ecole et avis des Parents d'Elèves. Le samedi est uniquement accordé à titre dérogatoire et très difficile à obtenir.

- *Proposition d'une garderie en parallèle des activités scolaires.*

Réponse : Un atelier avec activités libres devra être prévu pour les enfants non inscrits dans un atelier ou activité.

Le départ d'un enfant inscrit sur une activité avant 16h40 ne sera pas autorisé sauf cas de force majeure.

En ce qui concerne l'atelier avec « activités libres » le départ à volonté peut être autorisé, à condition de ne pas perturber le fonctionnement du service qui est la continuité de l'école avec un cadre et des horaires précis. (à voir lors de l'établissement du règlement intérieur).

Nous espérons une navette gratuite comme elle l'est actuellement .

La navette actuelle avec Bonneville étant gratuite, il serait bon que ça le reste, merci .

Réponse : La Demande sera faite auprès de la communauté de communes.

- *Pour les enfants qui iront au Centre de Loisirs le Mercredi le repas sera servi où ?
A quelle heure les enfants partiront-ils à ?
A quelle heure le repas sera-t-il servi ?*

Réponse : Le repas sera servi au centre de loisirs de Bonneville

Les délégués communautaires demanderont l'organisation du transport et de la restauration du mercredi par la communauté de communes.

Pour les parents qui travaillent et dont les enfants ne vont pas au centre de Bonneville, comment les enfants rentrent à la maison ?

Réponse : L'école de Montcaret sera fermée le Mercredi Après Midi. Les parents devront s'organiser pour récupérer leur enfant avant 12h10 OU inscrire leur enfant au Centre de Loisirs de BONNEVILLE.

QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les activités seront t'elles payantes ?

La participation des familles sera-t-elle fixée en fonction des revenus ?

Prochaine réunion après les Elections Municipales et communautaires

Les élus doivent au préalable se prononcer sur le budget mis à la disposition de la commission rythmes scolaires. Consulter la communauté de commune pour la mise en place de la restauration et le transport du Mercredi vers le centre de loisirs de BONNEVILLE et éventuellement la mise à disposition de personnel.

Le débat s'engage et certains conseillers évoquent l'idée que cette réforme soit abandonnée.

D'autres pensent qu'il faut travailler sur les réponses à apporter aux parents d'élèves.

A ce jour, aucune décision ferme n'a été prise pour le Conseil en place.

SD 24

Jacques BERTHET informe le Conseil que les panneaux d'interprétation du petit patrimoine commandés par SD 24 seront installés en deux fois par l'Association « Question de culture » Le premier lot comprend 12 panneaux d'appel et 34 panneaux d'interprétation. Montcaret a

présenté 11 panneaux et fait partie de la 1^{ère} dotation qui sera posée à partir du mois de février. Les sites retenus de MONTCARET sont :

-un panneau général place Maurice Bonamy

-Mairie-école, Eglise St Pierre, Citadelle de Montravel, Puits de la Nine, Pigeonnier de la Kibola, Temple, Fontaine des Fées, Moulin de Nogaret

-Moulin de Pombazet et Pont de St Cloud sur le parcours de liaison entre St Michel de Montaigne et Montpeyroux.

De plus, en partenariat avec le Syndicat des Vins de Montravel, SD 24 balisera aussi un parcours vinicole par une signalisation spécifique (entrée de villages, routes du circuit et autres routes d'accès).

Toutes ces signalisations (panneaux d'interprétation et circuit vinicole) devront être mises en place pour fin juin 2014 selon le souhait de la CDC ou selon la Sous-Préfecture au plus tard pour fin 2014 date à laquelle le Syndicat Départemental (SD 24) devrait cesser ces activités.

Défibrillateur

Monsieur BERTHET indique que le défibrillateur a subi des dégradations. Le devis de réparation s'élève à 567euros de matériel et 225 euros de main d'œuvre soit 792 euros. Il est proposé d'en référer à la MAIF assurance de la Commune.

Bas Montravel

Le Syndicat des 3 bassins remplace définitivement l'ancien syndicat Bas Montravel

La séance est levée à 20 h 10.

Le prochain conseil sera fixé en fonction de la prochaine réunion de la commission d'appel d'offres concernant la 4^e tranche d'assainissement. _

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	absente
----------------------	--	---------------	---------

Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE	absent	Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josiane MANZANAS	absente	Marie-José GUERIN	absente
Jacques BERTHET		Alain BATAc	
Franck POURTAL	absent	Michel CARPENTIER	absent